**No 6437**

**Projet de loi**

**concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales**

**- portant transposition de la directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et**

**- portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard**

Le projet de loi a pour objet de transposer la directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Cette directive renforce la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, y compris les transactions entre entreprises et pouvoirs publics, afin d’assurer le bon fonctionnement du marché unique et de renforcer la compétitivité des entreprises.

La directive 2011/7/UE reprend les dispositions de la directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales et abroge celle-ci.

Le projet de loi porte modification de la plupart des dispositions de la loi modifiée du 18 avril 2004 qui a transposé la directive 2000/35/CE.